

Questions orales

de protéger les intérêts politiques des membres de son Cabinet et du premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, à l'instar de tous les députés, je suis prêt chaque jour à faire de la petite politique. Cependant, il est question ici de la mort de 26 mineurs et le député va trop loin.

Tout d'abord, il sait fort bien qu'il a tort. La somme de 80 millions de dollars n'est pas encore perdue. Le gouvernement fédéral détient les titres de propriété, et la cession de certains biens pourrait lui permettre de récupérer une partie de l'argent.

Qui plus est, les considérations d'ordre financier ne sont pas aussi importantes que les mineurs disparus. Nous voulons connaître la cause de leur décès. La commission d'enquête remplira son mandat. Elle reprendra ses travaux dans quelques semaines et nous déposerons tous les documents pertinents que nous nous sommes engagés à lui remettre.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et concerne le dossier de la mine Westray. Le 9 mai 1992, 26 personnes ont perdu la vie dans cette explosion tragique de la mine Westray. Près de 80 millions de dollars provenant des contribuables canadiens ont maintenant été perdus.

Si le ministre dit vrai, est-il prêt aujourd'hui même à déposer à la Chambre les documents, les pages blanches que nous avons aujourd'hui au lieu des renseignements? Est-il prêt, oui ou non, à le faire?

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, notre gouvernement a collaboré avec la commission depuis le début et l'appuiera jusqu'à la fin de ses travaux.

Je voudrais savoir par contre si le député et son parti présenteront des excuses pour avoir porté à la Chambre hier une accusation complètement fautive, comme nous l'a confirmé l'avocat de la commission.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre vient tout juste de nous dire qu'il était prêt à collaborer avec la commission d'enquête. Comment donc peut-il expliquer la déclara-

tion d'hier, en date du 30 mars 1993, de John Merrick de la commission même qui nous dit, et je cite: «Le gouvernement n'a pas rendu publics tous les documents à la commission traitant du dossier de la mine Westray.»

Qui dit vrai? Est-ce le ministre, ou est-ce la commission en Nouvelle-Écosse? Et qui le ministre est-il en train de protéger? Lui-même, ses amis au Cabinet, ou le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui est en difficulté?

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la vérité, c'est que l'avocat de la commission a eu l'obligeance et la bonne grâce de s'excuser pour l'erreur qu'il a commise. Je ne peux en dire autant du député.

Le député nous a également demandé de déposer d'autres documents auprès de la commission, et c'est ce que nous ferons dès que les audiences reprendront.

* * *

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Une étude effectuée dans sept pays industrialisés nous apprend aujourd'hui qu'au Canada, les prix des médicaments sont parmi les plus élevés du monde et dépassent la moyenne internationale de 56 p. 100. Cela contredit clairement ce que l'on disait aux Canadiens pendant le débat sur le projet de loi sur les brevets. Il est évident que quelque chose ne va pas.

Étant donné les chiffres rendus publics aujourd'hui, le vice-premier ministre annoncera-t-il une enquête sur le prix des médicaments au Canada qui nous dirait pourquoi les prix sont si élevés, quelle est l'incidence de ces prix sur les budgets des provinces et des territoires et s'il est vrai que l'Accord de libre-échange nord-américain nous interdira de modifier la nouvelle Loi sur les brevets, une fois qu'elle aura été mise en oeuvre?

• (1425)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il faut savoir comment ont évolué les prix des médicaments depuis 1987. Avant l'adoption du projet de loi C-22, ces prix augmentaient de 7,9 p. 100 par année. Après, l'augmentation des prix a été ramenée à 2,6 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'inflation. C'est exactement ce à quoi nous nous étions engagés en 1987 et c'est exactement ce qui est arrivé. Cependant, le projet de loi C-22 ne nous